

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DFA 40 Communication des synthèses relatives aux audits ciblés réalisés au cours de l'année 2019 et de l'année 2020 par la formation inter-juridictions, Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de la certification de leurs comptes ;

Vu la délibération en date du 27 mars 2017, par laquelle Mme la Maire de Paris a conclu avec la Cour des Comptes une convention pour la période 2017 à 2023 qui confie à celle-ci le soin de l'accompagner dans la mise en place de la certification de ses comptes.

Vu l'article 4 de la convention qui prévoit, au terme d'une phase de contradiction la transmission par le président de la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes d'un rapport de mission et de sa synthèse à l'ordonnateur de la collectivité.

Vu le courrier de Monsieur le Président de la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes sur l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux en date du 19 mars 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet à son approbation les synthèses relatives aux audits ciblés réalisés au cours de l'année 2019 et de l'année 2020 par la formation inter-juridictions, Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte des synthèses relatives aux audits ciblés réalisés au cours de l'année 2019 et de l'année 2020 par la formation inter-juridictions, Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO